

Partie 7. Quels sont les liens de la microfinance avec les autres acteurs et modes d'intervention du milieu rural et agricole ?

1. Quelles sont les relations de la microfinance avec les organisations agricoles ?

En quinze ans, les organisations de producteurs ruraux ont considérablement changé dans de nombreux pays du Sud, notamment africains. La capacité des agriculteurs à mener des actions dans le domaine économique et à faire entendre leur voix dans le débat sur les politiques agricoles s'est renforcée. Progressivement, les organisations paysannes, s'imposent comme des acteurs, comme des partenaires à part entière et il devient difficile pour les autres acteurs de les ignorer ou de les contourner. Elles font l'objet d'un intérêt croissant de la part des agences de coopération bilatérales et internationales, notamment du fait du rôle qu'elles jouent dans la mise en place et le fonctionnement de services d'appui aux agriculteurs.

Les organisations paysannes sont fortement sollicitées sur la question du financement de l'agriculture. Leurs besoins de financement couvrent différents types de préoccupations :

- Elles souhaitent améliorer l'accès des exploitants agricoles aux services financiers
- Elles doivent financer leurs propres activités économiques collectives (approvisionnement en intrants, commercialisation...) et ont donc des besoins de trésorerie, d'investissement dans l'équipement productif (magasins de stockage, bascules, moyens de transport...)
- Elles doivent générer des ressources permettant
 - ✓ de couvrir les frais de fonctionnement de l'organisation paysanne
 - ✓ de participer au co-financement de services (conseil agricole...).

Ces besoins en financement ne sont pas de même nature et ne peuvent pas être couverts par les mêmes dispositifs financiers... L'accès au financement des exploitations agricoles, ainsi que le financement des activités économiques des organisations paysannes peuvent relever des services financiers, alors que les infrastructures et équipement de base relèveront davantage de mécanismes de subvention ou de prélèvement de type taxes parafiscales.

En milieu rural, la microfinance est souvent le seul intermédiaire financier accessible aux exploitations familiales et aux organisations paysannes. Les relations entre organisations paysannes et IMF sont fortement contrastées selon les contextes, l'histoire de chaque institution, leurs origines respectives... Mais globalement, ces relations restent insuffisamment développées :

- les besoins de financement des organisations paysannes sont très insuffisamment couverts par la microfinance ; hormis des situations spécifiques d'IMF issues du monde agricole ([la FECECAM au Bénin](#), [Kafo Jiginew au Mali](#), [le réseau des CECAM de Madagascar](#)), la microfinance finance peu les organisations paysannes.
- même quand elles sont prêtes à utiliser les services de la microfinance, les organisations paysannes se heurtent souvent au faible développement de celle-ci (zones dépourvues d'IMF, IMF trop peu solides pour s'aventurer dans le financement de l'agriculture, ou n'ayant pas les capacités financières pour répondre à l'ampleur de besoins des organisations paysannes...).

Le dialogue reste difficile, les deux types d'institutions se connaissent peu et leurs perceptions respectives sont souvent négatives :

- beaucoup d'IMF sont récentes et doivent faire leurs preuves dans un milieu donné
- les grandes IMF, et a fortiori les rares banques intervenant en milieu rural, sont souvent perçues comme éloignées des réalités agricoles, et ne bénéficiant qu'à des catégories de population plus favorisées
- les IMF traînent, dans certains contextes, une réputation de "petit crédit pour les femmes"
- le dialogue est souvent rendu difficile par le poids de l'histoire de crédit que portent certaines organisations paysannes (impayés, endettement, échecs fréquents des organisations paysannes qui développent en interne une activité de crédit...) ou les institutions de microfinance (détournement, faillite, disparition de l'épargne...).

Les logiques qui sous tendent les choix des deux types d'institutions sont souvent encore différentes, et les conflits se cristallisent notamment dans le débat sur le taux d'intérêt : pour les organisations paysannes, le crédit est encore souvent considéré comme un intrant dans le processus de production agricole qui doit être subventionné, alors que pour la microfinance, le crédit, même quand il est agricole, doit être payé à un coût permettant la création d'un service durable.

Pour en savoir plus :

[Des taux d'intérêt exorbitants ?](#)

[Les taux d'intérêt dans la microfinance rurale : choix technique ou politique ?](#)

On peut observer aujourd'hui quatre principaux types de relations entre microfinance et organisations paysannes, plus ou moins conflictuelles et concurrentielles :

- L'organisation paysanne, estimant que la microfinance existante ne répond pas à ses besoins, met en place une activité de crédit à ses membres qu'elle va gérer elle-même. Ces expériences ont souvent abouti à des échecs du fait d'une maîtrise technique insuffisante de la fonction de financement par l'organisation paysanne, d'impayés souvent importants, de difficultés de pérenniser la fonction de financement. Ce type d'initiatives des organisations paysannes peut être très perturbant pour les institutions de microfinance travaillant dans la même zone : les taux d'intérêt pratiqués par les organisations paysannes ne sont pas compatibles avec l'exigence de durabilité de la microfinance, les impayés auprès des organisations paysannes peuvent entraîner par «contagion» le non remboursement des crédits de la microfinance...
- Face aux difficultés rencontrées dans le premier type d'initiative, l'organisation paysanne peut choisir de conserver une activité de financement mais en lui donnant un statut plus professionnel : elle crée alors une organisation paysanne spécialisée (mutuelle, coopérative d'épargne et de crédit...) qui devient «son bras financier». La nouvelle institution ainsi créée, tout en étant encore une organisation paysanne devient alors une institution de microfinance régie par les règles et le cadre juridique de ce secteur.
- L'organisation paysanne peut choisir d'utiliser les services de la microfinance existant dans sa zone, pour financer ses propres activités et celles de ses membres. Mais les contraintes sont ici importantes : il faut que la microfinance existe dans la zone, qu'elle

accepte de financer l'agriculture, et qu'elle en ait les moyens. L'organisation paysanne peut faciliter la relation de l'IMF avec les producteurs agricoles en développant des initiatives visant à créer une relation de confiance : mise en relation des producteurs avec l'IMF, production d'information sur les exploitations, participation à la sélection des emprunteurs, caution apportée par un fonds de garantie, paritaire ou non, placé auprès du système financier, caution par intervention dans la collecte du produit agricole... La relation peut être renforcée par la participation croisée au capital et au conseil d'administration de l'IMF par les OP...

- L'organisation paysanne peut s'impliquer dans l'élaboration d'un cadre macro-économique et politique favorable au financement de l'agriculture : politique de financement de l'agriculture, action concertée avec le secteur de la microfinance (centrale de risque, mise en place du conseil de gestion, recherche...).

Face à l'enjeu que représente pour les agricultures familiales, la collaboration entre institutions de microfinance et organisation paysannes, différentes initiatives ont tenté dans les dernières années de rapprocher ces deux catégories d'acteurs du monde rural en favorisant les échanges, l'interconnaissance, les structures de concertation...

Pour en savoir plus :

[Le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance ?](#) Résumé exécutif du séminaire de Dakar

[Quels modes d'intervention pour améliorer la contribution de la microfinance à l'agriculture ?](#)
[Synthèse du séminaire de Dakar 2002](#)

[Quels modes d'intervention pour améliorer la contribution de la microfinance au financement de l'agriculture : un atelier au Burkina](#)

[Sécuriser le crédit aux organisations paysannes par le warrantage](#)

[Formation à l'analyse d'une demande de financement d'une organisation paysanne](#)